

VILLE DE

JARD SUR MER

JANVIER 2026

BULLETIN MUNICIPAL





• • •

SOMMAIRE

 **4** Urbanisme

 **6** Travaux

 **9** Sécurité

 **11** Environnement

 **12** Jeunesse

 **16** Vie sociale

 **18** Vie culturelle et sportive

 **22** Affaires économiques

 Expression libre

 **23** Jard Utile



Édito

“ Nous pouvons vivre et travailler sereinement toute l'année au pays des vacances, faisant de notre ruralité non plus un choix, mais une richesse. ”

Chères Jardaises, Chers Jardais,

Tout au long de l'année, nous vous tenons informés de l'avancée des différents travaux et de l'actualité événementielle via le bulletin d'information « La Conchette », notre site internet, la page Facebook ainsi que l'application IntraMuros. Je vous laisse découvrir, à travers ce bulletin, les principales actions menées au cours de l'année écoulée.

L'année 2025 a été riche en initiatives culturelles, vous offrant un programme divers et varié. Parmi les temps forts, on retrouve les spectacles du réseau « La Déferlante », ainsi que les animations concoctées par les élus et le chargé d'événementiel, en collaboration avec la société de production. Nous avons également reconduit une résidence artistique et étoffé le J'Art Festival, qui continue de gagner en notoriété.

Cette fin d'année a également été marquée par l'inauguration du clocheton de la chapelle Sainte-Anne, restituant à l'édifice sa configuration d'origine. Je tiens à remercier chaleureusement les personnes qui ont sculpté cette structure selon les techniques ancestrales.

En matière de voirie, le programme lancé suite à l'étude du nouveau sens de circulation s'est poursuivi. Conscients des perturbations occasionnées dans nos habitudes, il était souhaitable d'améliorer la sécurisation de nos voies. Au fil des mois, des travaux ont donc été réalisés selon un schéma cohérent : une voie piétonne, une piste cyclable et un sens unique lorsque la largeur de la rue ne permet pas le double sens. Aussi, ces nouveaux aménagements permettent de relier le centre-ville à la façade portuaire, puis la façade portuaire à la zone commerciale d'entrée de ville.

Au cœur de nos actions en faveur de la jeunesse, celle qui restera gravée dans la mémoire des enfants est sans doute la sortie à Paris, où nous avons emmené les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles, découvrir le Sénat et le Panthéon. Merci aux enfants pour leur comportement exemplaire et aux enseignants pour la préparation en amont des différentes sorties annuelles. Nous avons également retrouvé avec plaisir les jeunes footballeurs de Mayotte lors d'un week-end sportif.

Afin de renforcer le lien entre les habitants et de favoriser la convivialité, le Centre Communal d'Action Sociale a poursuivi ses actions de proximité en renouvelant

les ateliers numériques et en mettant en place des après-midi « café couture ».

Deux chantiers ont été lancés en 2025 : la démolition des anciens ateliers municipaux et la rénovation de la toiture du complexe sportif de Madoreau. Les associations sportives ont été temporairement délocalisées vers d'autres salles afin de garantir la continuité de leurs activités. Nous tenons à nous excuser pour la gêne occasionnée au cours des prochains mois et remercions sincèrement les dirigeants et les adhérents pour leur compréhension.

Je profite de ce traditionnel édito pour remercier tous les conseillers municipaux pour leur engagement au service de la population. Je tiens également à saluer le travail quotidien de nos collaborateurs, qui œuvrent pour le bien de la commune et font que nos projets voient le jour.

Je souhaite aussi adresser mes plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui, par leur implication et leurs actions, contribuent à l'animation de notre commune dans tous les domaines, soutiennent son développement et sa promotion, participant ainsi à la préservation de notre identité et à la qualité du bien vivre ensemble.

Les élus et moi-même vous adressons, à chacune et à chacun, nos meilleurs vœux pour l'année 2026 : vœux de santé et de bonheur partagé.

Le Maire, Sonia GINDREAU



CADASTRE

L'ensemble des parcelles de la commune est consultable via le service du cadastre.

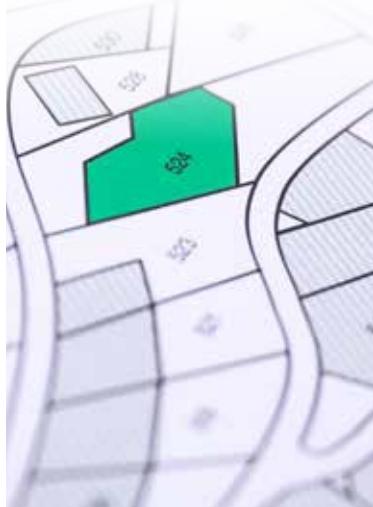
Les plans peuvent être demandés :

> soit **sur le site web** :

www.cadastre.gouv.fr.

Ce service permet aux usagers de consulter ou d'éditer gratuitement un extrait du plan cadastral et ce, en toute simplicité.

> soit **auprès du Centre des Impôts Foncier des Sables d'Olonne**, service du cadastre (Tél. : 02 51 21 76 76).



SIX TERRAINS COMMUNAUX DESTINÉS AUX JEUNES MÉNAGES

Consciente des difficultés des jeunes pour se loger, la Commune œuvre pour favoriser l'accès à la propriété des ménages primo-accédants, afin que ceux-ci puissent s'installer durablement sur son territoire.

En 2023, la Commune a acquis un terrain de 3269 m² situé à La Davière. Celui-ci a été divisé en six lots constructibles, donc viabilisés (eau, électricité et télécommunications), d'une superficie de 396 à 764 m². Ces lots ont été attribués après examens des candidatures, selon des critères précis de recevabilité et de sélection.

LOTISSEMENT COMMUNAL AU PLUMAT

La Commune est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 1 480 m², chemin du Plumat.

Cette parcelle a été entièrement viabilisée et divisée en trois lots, destinés à être commercialisés. Cette opération s'inscrit dans la volonté de faciliter l'accès à la propriété et dynamiser le développement local, en offrant de nouvelles opportunités d'implantation pour des projets résidentiels ou familiaux.



DES AIDES À LA RÉNOVATION

Avec le Guichet de l'Habitat, la Communauté de communes propose au public des conseils techniques et des aides financières pour rénover son logement : travaux de rénovation énergétique, soutien au développement du logement locatif, aide à l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, lutte contre l'habitat indigne.

Vous pouvez prendre rendez-vous à Talmont-Saint-Hilaire ou à Moutiers-les-Mauxfaits pour échanger sur votre projet avec un conseiller.

⌚ 02 51 207 207 (choix 3 ; du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30)

✉ habitat@vendeegrandlittoral.fr

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUEL TYPE DE TRAVAUX ?

MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

- 1 Création ou modification d'ouverture : déclaration préalable
- 2 Pose de panneaux solaires : déclaration préalable
- 3 Rénovation de toiture : déclaration préalable
- 4 Installation de fenêtre de toit : déclaration préalable
- 5 Ravalement, peinture de façade : déclaration préalable

CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE

- 6 Construction d'un abri de jardin, d'un local technique :
 - Moins de 5 m² SP* ou ES* : aucune formalité
 - Moins de 20 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 20 m² SP* ou ES* : permis de construire
- 7 Aménagement de garage en pièce habitable avec modification de l'aspect extérieur : déclaration préalable



RÉALISATION D'UNE EXTENSION

- 8 Construction d'une pièce supplémentaire, d'une véranda, d'une terrasse couverte...
- EN ZONE URBAINE (U)
 - Moins de 40 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 40 m² SP* ou ES* : permis de construire
- DANS LES AUTRES ZONES (A, N, AU)
 - Moins de 20 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 20 m² SP* ou ES* : permis de construire

INSTALLATION D'UN PORTAIL OU D'UNE CLÔTURE (à l'alignement ou en limite séparative)

- 9 Édification ou modification de la clôture : déclaration préalable
- 10 Création ou modification de l'accès : déclaration préalable

INSTALLATION D'UNE PISCINE ENTERRÉE OU HORS SOL

- 11 - Piscine de 10 à 100 m² : déclaration préalable
- Piscine de plus de 100 m² : permis de construire

*SP : Surface de Plancher
*ES : Emprise au Sol

QUELQUES CHIFFRES

Au 05/12/2025

> 4 permis d'aménager ont été délivrés.
> 103 permis de construire, dont 28 modifcatifs ou de transferts, ont été déposés. 30 étaient destinés à la construction de maisons individuelles, dont 18 pour une occupation à titre de résidence principale et 12 à titre secondaire.

> 273 déclarations préalables de travaux concernant des clôtures, abris de jardin ou autres travaux, auront également été instruites par le service « Urbanisme ».

> Sur un total de 828 dossiers d'urbanisme, 448 ont été déposés en ligne, soit 54,12 %.

Démarches en ligne à réaliser sur <https://urbanisme.vendeegrandlittoral.fr/guichetunique>.



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com



Architecte : Vendredi architecture et urbanisme (Photo photo haute) -
Architecte : TICA architectes d'urbanisme (Photo photo basse)
Architecte : Atelier idé Architecture (Photo)
Photographe : François DANTART

LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?

85 Vendée
caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

REEMPLACEMENT D'UNE LIGNE HAUTE TENSION

En novembre 2025, la société ENEDIS, maître d'ouvrage et responsable de l'investissement, a entrepris le remplacement d'une ligne souterraine haute tension en centre-ville. Cette opération s'inscrit dans le cadre des travaux de modernisation du réseau électrique, visant à répondre à une demande énergétique en constante augmentation.

CRÉATION D'UN LOGEMENT SAISONNIER

Chaque été, la Commune accueille une vingtaine de saisonniers dans différents services municipaux. Or, il est souvent difficile pour eux de se loger sur place durant quelques mois. Afin de répondre à ce besoin, la Mairie développe des solutions d'hébergement temporaire.

L'ancien garage de l'école Jacques Tati a ainsi été transformé en un logement fonctionnel de 30 m², accessible aux personnes à mobilité réduite. Il comprend une pièce de vie avec kitchenette et un canapé-lit, ainsi qu'une salle d'eau.



Le coût total de cette opération, travaux et viabilisation compris, s'élève à 66 610,58 €.

Avec ce logement saisonnier, la Commune poursuit sa volonté d'accompagner au mieux celles et ceux qui participent chaque été au bon fonctionnement des services municipaux.

DÉMOLITION DE L'ANCIEN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

L'ancien Centre Technique Municipal, situé rue Paul Baudry, vient d'être démolie, sa toiture ayant été préalablement désamiantée.

Cette démolition libère ainsi un terrain de 5 178 m².

Plusieurs avant-projets existants, la Commune aura donc à statuer sur son futur afin de répondre aux besoins des habitants et à l'évolution de la ville.



RÉNOVATION DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF DE MADOREAU

Édifié en 1984, la Commune a engagé d'importants travaux de rénovation de la toiture de son complexe sportif, incluant la création d'une centrale photovoltaïque.



Bien que des activités sportives soient impactées par cette rénovation, des solutions provisoires ont été mises en place afin de garantir leur continuité.

Les travaux ont débuté fin novembre 2025 et devraient se terminer avant la rentrée associative, en septembre 2026. Ils comprennent notamment :

- le renforcement de la charpente du bâtiment,
- le remplacement complet de la toiture (2 300 m²),
- l'amélioration des systèmes de chauffage et de ventilation,
- la mise en place d'un nouvel éclairage intégral à LED,
- la révision complète de l'installation électrique et du système d'incendie,
- la création d'une centrale photovoltaïque de 1 000 m² en autoconsommation collective, dont l'énergie produite sera redistribuée à l'ensemble des bâtiments communaux, avec rachat du surplus.

Une fois cette phase de travaux terminée, le parvis de la salle sera réaménagé afin de sécuriser la voirie, faciliter l'accès des véhicules aux entrées (notamment pour les enfants) et mieux identifier les stationnements.

RÉHABILITATION D'UNE MAISON APPARTENANT À LA COMMUNE

Une maison, propriété de la commune, située à proximité du Pôle Police, va être rénovée pour accueillir prioritairement les renforts de gendarmerie en période estivale.

Les travaux de réhabilitation de cette maison de 100 m², avec trois chambres, cuisine et séjour, sont en cours d'étude et devraient débuter au printemps 2026,

pour un coût estimé à 224 000 € HT.



En dehors de la période estivale, ce logement pourra être proposé temporairement à des stagiaires/apprentis ou à des personnes en attente d'un logement pérenne.

RECONSTRUCTION DU CLOCHETON DE LA CHAPELLE SAINTE-ANNE

Un projet majeur de valorisation du patrimoine communal vient d'être achevé : la reconstruction du clocheton de la chapelle Sainte-Anne.

Ce monument historique, datant de 1650, avait perdu son clocheton d'environ deux mètres de haut, lors d'une violente tempête vers 1952. Seul le socle restait sur le pignon de l'entrée.

Le projet a été initié par la commission municipale «Culture et Patrimoine» et s'est déroulé entre la fin 2024 et celle 2025. Deux associations ont été au cœur de cette réalisation :

- l'association jardaise «Les Pieds Bleus», avec l'implication de M. Ely, l'un de ses membres sculpteur ;
- l'Atelier de la Mandorle à Thorigny, dont Mme Montassier, sculptrice et tailleuse de pierre professionnelle, qui a assuré la supervision et le suivi du chantier.

Conformément à la demande des architectes des Bâtiments de France, le clocheton a été refait à l'identique en utilisant des techniques traditionnelles afin de préserver l'authenticité de ce monument historique et respecter les traits architecturaux d'origine.

Le clocheton a été taillé dans une pierre calcaire mi-dure et non gélive, dite «de Tercé», issue des Carrières de la Vienne (86) et choisie pour sa durabilité. Celui-ci a été sculpté en trois parties : la base, la pierre intermédiaire et la croix, assemblées par des tenons en fibre de verre. À partir d'un bloc brut de 800 kg, M. Ely a consacré plus de 200 heures à sculpter l'ensemble. Une nouvelle cloche a été installée en son centre ; celle-ci provient de la Fonderie Paccard, à Sevrier (74) et a été gravée «Chapelle Sainte-Anne - Jard sur Mer 2025». Après des mois de façonnage minutieux, l'installation finale a été réalisée le 4 décembre 2025, par les agents municipaux des Services Techniques, avec pose traditionnelle à la chaux.

L'inauguration officielle a eu lieu le 13 décembre 2025, en présence notamment des élus, du conseiller départemental, des acteurs du projet, des personnes en charge de la chapelle, ainsi que des membres de l'association du Patrimoine du Pays Jardais. Cet événement a célébré le retour d'un élément emblématique du paysage jardais.

Le projet a été financé par la Commune, avec un soutien du Département de la Vendée à hauteur de 25% du montant total. Cette restauration, menée avec passion par les associations, marque une étape importante dans la mise en valeur du patrimoine local. Elle permet à la chapelle Sainte-Anne de retrouver son esthétique architecturale d'origine et renforce l'identité du territoire.



INSTALLATION D'UN INTERPHONE À L'ÉCOLE PUBLIQUE



Pour faciliter le fonctionnement de l'école et répondre aux besoins des parents venant chercher leurs enfants pendant les heures de cours (rendez-vous médicaux ou autres impératifs), un système d'interphone avec visio a été installé.

Cette solution permet aux enseignants de vérifier l'identité de ces personnes et de déverrouiller la porte à distance, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

MODIFICATION DE L'ACCÈS AU PARKING DE L'ÉGLISE



Dans le cadre du réaménagement du pourtour de l'église, l'accès au parking a été repensé afin de renforcer la sécurité, notamment lors des cérémonies et de valoriser le fronton de ce monument historique.

Désormais l'entrée se fait à l'arrière de l'église via la rue Georges Clemenceau et non plus face à celle-ci, supprimant ainsi le stationnement qui en gênait la visibilité.

Par ailleurs, un chemin piétonnier a été matérialisé au départ du parking afin que les enfants puissent rejoindre l'école publique, sans danger.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Toujours dans un souci d'économie d'énergie et du bon fonctionnement de l'éclairage public, la Commune poursuit son programme de rénovation des luminaires de type boule, souvent sujets à des pannes.

L'opération consiste à remplacer ces anciens luminaires par des lanternes LED modernes, plus fiables et moins énergivores. Au total, 144 points lumineux sur les 1 406 que compte la commune sont concernés. Commencés en 2025, les travaux se poursuivront en 2026.

SALLE DES ORMEAUX : RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR



Afin d'améliorer les conditions d'accueil dans la grande salle des Ormeaux, un accès direct aux sanitaires réservés au cinéma a été créé, permettant ainsi de disposer de toilettes supplémentaires lors des grands rassemblements. Les travaux ont consisté en la réalisation d'une ouverture dans le mur, la pose d'une seconde porte côté salle, la démolition de deux piliers en béton, le déplacement de la cloison amovible existante entre le bar et le hall du cinéma et en la réfection du carrelage.

SANITAIRES PUBLICS



Plage de la Mine, les sanitaires réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR), situés en pied de plage, étaient difficilement accessibles. Les toilettes publiques attenantes au poste de secours ont donc été rénovées et adaptées afin de faciliter leur accès.

Ces aménagements ont été réalisés par le service communal « Bâtiments ».

MOBILIER URBAIN : DES INVESTISSEMENTS POUR UNE VILLE PROPRE



Le personnel communal veille à maintenir la ville propre et agréable pour tous. L'entretien du mobilier urbain et des espaces publics reste une priorité, c'est pourquoi cette année des investissements ont été réalisés avec l'installation de :

- six nouvelles poubelles au port de plaisance,
- six bornes de propreté canine, réparties dans différents secteurs de la commune,
- dix cendriers, placés autour du complexe des Ormeaux.

Ces équipements complètent les actions quotidiennes de nettoyage. La propreté de nos rues dépend aussi de chacun : jeter ses déchets dans les poubelles, ramasser les déjections canines et utiliser les cendriers, sont des gestes simples mais essentiels pour préserver notre cadre de vie.

UNE SECONDE VIE POUR LE PROJECTEUR DU CINÉMA

En octobre 2025, la Mairie a transmis un ancien projecteur à La Ressourcerie Culturelle, basée à Montaigu et spécialisée dans le réemploi de matériels de spectacle vivant, qui avait été utilisé autrefois dans la cabine de projection du cinéma « Les Ormeaux » puis exposé dans son hall.

Le projecteur Fedi, désormais présent dans la boutique solidaire de cette ressourcerie, pourra



être utilisé dans des décors, expositions ou événements artistiques, même si pour l'instant, il n'a pas encore trouvé son nouveau port d'attache.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire dans le domaine culturel.

RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DES FRÈRES LUMIÈRE ET DE LA RÉPUBLIQUE

Les rues de la République et celle des Frères Lumière ont été requalifiées et aménagées en sens unique, dans le but de renforcer la sécurité des usagers de la route.



Dans chacune de ces rues, les travaux ont permis la réalisation d'une piste cyclable en contre-sens, l'élargissement des trottoirs aux normes d'accessibilité, ainsi que la création d'espaces végétalisés. Douze places de stationnement supplémentaires ont été créées rue des Frères Lumière. Ces aménagements viennent sécuriser davantage les déplacements doux reliant le port au stade municipal. Par ailleurs, le rond-point à l'intersection de la rue du Boisdet et celle de la République a été supprimé et remplacé par un stop afin de mieux fluidifier la circulation.

Sécurité

JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ

Les journées de la sécurité ont lieu tous les deux ans et se déroulent en deux temps forts.



Le premier, dédié aux élèves jardais, s'est tenu le 10 juin 2025, sur le parking des Ormeaux.

Les élèves de CM des deux écoles ont pu participer à différents ateliers animés par les élèves de terminale du lycée Rosa Parks, à La Roche-sur-Yon.

Au programme : circulation en kartings,

apprentissage des panneaux de sécurité routière, installation dans un véhicule et dans un simulateur de conduite, le tout organisé par l'association « Action et Communication pour la Sécurité Routière » (ACSR 85).

Cette action vise à apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à adopter les bons comportements pour se déplacer en toute sécurité.

Le deuxième a eu lieu le 20 septembre 2025, sur le port de plaisance, avec la participation de nombreux partenaires.

Les Sapeurs-Pompiers de Jard sur Mer ont réalisé une démonstration de désincarcération devant un public nombreux.

La Protection Civile a animé un atelier sur les gestes de premiers secours avec défibrillateur. La Gendarmerie a expliqué ses missions et la Police Municipale a proposé un atelier sur les effets de l'alcool. Une simulation d'accident avec une voiture tonneau et des tests au choc ont été effectués par l'ACSR 85. Parmi les activités proposées, il y avait aussi des exercices de révision du code de la route et de conduite sur simulateur, à bord de la Maison de la Sécurité Routière Itinérante (MSRI), mise à disposition par la Préfecture de la Vendée.

Le public a ainsi pu découvrir de nombreux ateliers et échanger avec tous les professionnels de la sécurité, pour apprendre et avoir les bons réflexes au quotidien.



SURVEILLANCE DE LA PLAGE DU PÉ DU CANON

Dans une réflexion constante de la sécurité des plages, la Municipalité a décidé d'ouvrir à nouveau en 2025, le poste de secours de la plage du Pé du Canon, située près du port. Cette plage n'avait pas été surveillée depuis plus de 20 ans.

Les agents des Services Techniques ont réalisé d'importants travaux dans l'ancienne capitainerie, principalement au rez-de-chaussée, afin d'aménager une salle de soins facilement accessible. Parmi les autres travaux réalisés figurent le ravalement des façades, la mise en place de panneaux réglementaires de baignade et l'installation d'un tapis d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Par ailleurs, du matériel de radio et de secours ainsi qu'un fauteuil de baignade pour les PMR ont été acquis pour renforcer la sécurité et l'accessibilité.

Cette plage, très prisée des familles du fait de sa proximité avec le centre-ville et de son parking donnant un accès direct à la mer, a été surveillée en juillet et août. La présence du poste de secours a été fortement appréciée, assurant la sécurité des baigneurs et apportant une réponse efficace aux situations d'urgence.



POUR UNE VILLE APAISÉE, JE LÈVE LE PIED !

Dans un souci constant d'accroître la sécurité de tous les usagers de la route, notamment les plus vulnérables (piétons et cyclistes), la vitesse est, pour rappel, limitée à 30 km/h sur une partie du territoire communal.



Seules les voies suivantes sont soumises à une limitation à 50 km/h : les routes de la Caserne des Saulniers, des Essarts des Vignes, des Jaudonnes et du Payré, ainsi que le chemin des Amourettes.

Deux indicateurs de vitesse ont été installés aux entrées de la ville, rues Georges Clemenceau et du Maréchal Foch, dont un à énergie solaire.

Le saviez-vous ? Les conséquences d'un choc à 30 km/h ont 9 fois moins de chance d'entraîner la mort qu'un à 50 km/h...

Merci de respecter ces règles, pour la sécurité de tous, mais aussi pour une cohabitation harmonieuse.

PARTICIPATION CITOYENNE

Mis en place depuis 2018, le dispositif «Participation Citoyenne» permet aux habitants référents de collaborer avec les forces de l'ordre. Cambriolages, incivilités, démarchages frauduleux... : ces référents signalent les comportements suspects constatés dans leur quartier et peuvent également être mis en alerte par les forces de sécurité, si nécessaire.



Ce dispositif assure un lien régulier entre les référents de quartier, la Police Municipale et la Gendarmerie, améliore la réactivité des forces de sécurité face à la délinquance et renforce la tranquillité au cœur des foyers.

Une quinzaine de référents est déjà recensée, mais certains quartiers restent encore à couvrir pour assurer un maillage équilibré sur l'ensemble de la commune.

Si vous souhaitez rejoindre le dispositif et devenir référent, n'hésitez pas à contacter la Police Municipale au ☎ 02 51 33 99 33.

INAUGURATION DE L'ESPACE THIERRY BENOUEAU



Le 31 juillet a été inauguré l'Espace Thierry Benoteau, en hommage à l'ancien conseiller municipal et adjoint au maire, élu près de 30 ans, décédé en octobre 2024.

Famille, amis, élus, anciens élus et agents municipaux se sont retrouvés route de la Caserne des Saulniers, pour une cérémonie empreinte d'émotion. Le ruban et la plaque ont été dévoilés par Madame le Maire, aux côtés de Anna et Thomas, les enfants de Thierry. Le choix de cet espace s'est imposé naturellement, puisqu'il incarne les valeurs auxquelles celui-ci était très attaché : la famille, la nature et la convivialité.

La dénomination de cet espace rappelle la volonté de perpétuer la mémoire de celles et ceux qui se sont dévoués au service de la commune.

AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Des travaux de réaménagement et de valorisation ont été lancé dans la partie dite «ancienne» du cimetière concernée par les reprises de concessions funéraires en état d'abandon. Les agents municipaux ont tracé les allées et implanté de nouvelles cavurnes. Il reste à finaliser la signalisation de ces allées et la création de concessions.

De nouveaux emplacements en pleine terre seront prochainement aménagés afin d'accueillir les urnes biodégradables des défunt. Cette offre viendra compléter les possibilités déjà existantes dans le cimetière communal : concessions (avec caveau ou en pleine terre), cavurnes, columbarium et Jardin du souvenir.

Une réflexion a également été menée sur la configuration du site, l'amélioration du confort des visiteurs et sa végétalisation. Un banc, réalisé par le service «Menuiserie», a été mis en place et sera ombragé par une tonnelle végétalisée.

Enfin, les espaces verts situés à proximité du grand portail du cimetière seront repensés, tout en préservant les arbres déjà présents.



CONCOURS «MAISONS ET JARDINS FLEURIS»



La Ville accorde une attention particulière à l'embellissement de son cadre de vie, notamment au travers le fleurissement et la végétalisation de ses espaces publics. Labellisée « Villes et Villages Fleuris » avec 3 fleurs, elle associe également ses habitants grâce au concours « Maisons et Jardins Fleuris ».

Ce concours gratuit valorise les initiatives privées de fleurissement. Jusqu'à présent, seuls les jardins visibles depuis la voie publique étaient pris en considération. Nouveauté de 2025 : le concours est désormais ouvert sur inscription aux jardins non visibles depuis la rue, afin d'y faire participer un plus grand nombre d'habitants.

Le jury a donc parcouru la commune pour évaluer tous ces jardins, classés en deux catégories, visibles et non visibles. Chacun des quinze lauréats a reçu une orchidée, les trois premiers et le lauréat des jardins non visibles ayant obtenu aussi un bon cadeau dans une pépinière.

PRÉSENTATION DES ÉCOLES

La Commune compte deux écoles maternelles /élémentaires.

ÉCOLE PUBLIQUE JACQUES TATI

L'école Jacques Tati accueille les jeunes Jardais, de la maternelle au CM2, répartis en trois classes (51 élèves en 2025).

Tout est mis en œuvre pour développer le potentiel des enfants et leur apporter ainsi les clés de la réussite scolaire, grâce à trois valeurs fondatrices que sont l'exigence, la bienveillance et l'épanouissement.

Un intérêt particulier est apporté aux élèves de toute petite section (TPS) et petite section (PS), à travers une adaptation de la scolarité afin de favoriser leur intégration scolaire.

Adresse :

Rue Paul Baudry
85520 JARD SUR MER
02 51 33 40 12
<https://ecoleprimairejacquestati-jardsurmer.e-primo.fr>



ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH

L'école Saint-Joseph se compose de trois classes, de la maternelle au CM2 (66 élèves en 2025).

Cet établissement scolaire est un lieu de vie, d'apprentissage et de relations humaines. Elle offre à chacun un environnement bienveillant, respectueux et coopératif, propice à son épanouissement personnel et à sa réussite.

Chaque enfant compte et trouve ici sa place : l'équipe enseignante veille à lui proposer un cadre apaisant, sécurisant et stimulant, lui permettant ainsi de grandir, d'apprendre et de progresser à son rythme.

Adresse :

21 rue du Grand Brandais
85520 JARD SUR MER
02 51 33 56 56
<https://jardsurmer-stjoseph.fr>

NOUVEL ÉQUIPEMENT AU RESTAURANT SCOLAIRE

La Commune est attachée à proposer des repas équilibrés et de qualité aux enfants des écoles. Tous les repas sont préparés sur place par les agents du restaurant scolaire, à partir de produits issus de l'agriculture biologique et de filières locales.



Le restaurant scolaire s'est équipé d'un Ivario Pro®, appareil multifonction permettant de frire, mijoter ou cuire à basse température de grandes quantités d'aliments, de manière rapide et homogène.

Celui-ci permet un gain de temps dans la préparation d'une centaine de repas par jour et d'assurer une cuisson précise.

Grâce à cet investissement, la Commune continue de proposer des repas de qualité pour les enfants, tout en modernisant le fonctionnement du restaurant scolaire et en optimisant les conditions de travail du personnel.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est un service gratuit, réservé aux enfants de l'école publique dont les deux parents, pour des raisons professionnelles, sont dans l'impossibilité de conduire ou récupérer leur(s) enfant(s), aux heures normales de classe.

Depuis le début de l'année, la garderie du soir est désormais assurée par un salarié de l'association « Les Quatre Saisons ».



REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis de nombreuses années, la Commune accompagne les familles jardaises dans le financement des frais de transport scolaire de leurs enfants collégiens.

Avec l'ouverture du collège Edmond Bocquier à Talmont-Saint-Hilaire, les familles dont les enfants y sont inscrits peuvent bénéficier d'un remboursement, au même titre que celles dont les enfants se rendent au collège privé Saint-Jacques, aux Moutiers-les-Mauxfaits.



ACTION SOLIDAIRE PORTÉE PAR LE CME



Le Conseil Municipal des Enfants (CME) 2024-2025 a souhaité reconduire l'action solidaire menée lors du précédent mandat.

Les jeunes élus se sont donc engagés à nouveau aux côtés de l'association jardaise « La Belle Aventure », laquelle soutient des projets scolaires et de développement en Casamance (Sénégal).

En juillet, les enfants ont tenu un stand au vide-greniers de l'OGEC, sur le parking des Ormeaux. Grâce aux nombreux jouets, jeux et livres donnés généreusement par les habitants, ils ont pu ainsi récolter 250 € pour financer du matériel scolaire destiné, comme l'an passé, à des enfants sénégalais.

Le 1^{er} octobre, la somme a été officiellement remise au Président de l'association « La Belle Aventure », en présence de plusieurs de ses membres, d'élus municipaux et du jeune conseiller Gabin.

PASSEPORT DU CIVISME

Distribué chaque année, le Passeport du Civisme accompagne les élèves dans différentes actions citoyennes. Pour l'année scolaire 2024-2025, ce sont onze élèves de CM2 des deux écoles jardaises qui y ont participé.

Le programme les a conduits à explorer différents thèmes : découverte du patrimoine local, échanges intergénérationnels avec les aînés, participation à une cérémonie commémorative, journée sportive... Cette année, deux expériences inédites ont marqué leur parcours : la visite du Sénat à Paris et la participation à une audience publique au Tribunal Judiciaire des Sables d'Olonne.



Visite du Tribunal Judiciaire

Les 9 et 23 avril, les élèves de CM1-CM2 des deux écoles, accompagnés d'élus, ont été accueillis par le juge Dabin, au Tribunal Judiciaire des Sables d'Olonne. Ils ont assisté à une audience publique, qui leur a permis de découvrir le fonctionnement de la Justice et les rôles de ses acteurs.



Visite du Sénat

Les écoliers jardais ont participé à une sortie éducative à Paris, découvrant ainsi les institutions de la République et des lieux emblématiques du patrimoine. Accompagnés des élus et des directeurs d'école, ils ont été reçus au Sénat par Annick Billon, sénatrice. S'en est suivi la visite du Jardin du Luxembourg, puis du Panthéon et de sa crypte.

Pour clôturer cette édition, la cérémonie de remise des médailles s'est tenue le 23 juin en présence des élus, des enseignants et des ambassadeurs du dispositif.

Les jeunes citoyens ont reçu un diplôme, une médaille selon le nombre de missions réalisées ainsi que la bande dessinée « Jeune et Citoyen dans ma commune : Le grand jeu du civisme ! ». Félicitations aux élèves et merci aux ambassadeurs et aux enseignants !

DES ÉLÈVES JARDAIS À LA RENCONTRE DE JEUNES MAHORAIS

En mai dernier, l'équipe de football du club Étincelles Hamjago, venue de Mayotte, a participé pour la troisième année consécutive au tournoi Yellow'Cup U12-U13, organisé à Jard sur Mer.

Ce séjour ne se limitait pas à la compétition sportive ; il s'inscrivait aussi dans un projet scolaire et culturel.

Les jeunes joueurs ont été reçus à la Mairie par Mme le Maire et l'adjoint en charge du sport et de la jeunesse, l'occasion pour eux de découvrir le fonctionnement des services municipaux et le rôle des élus. Une visite de l'école primaire Jacques Tati a également eu lieu au cours de laquelle ils ont rencontré des élèves et pu échanger sur leur mode de vie et leurs richesses culturelles.

À cette occasion, Mme le Maire a remis au club la médaille de la ville, symbole de cet échange culturel et citoyen.



UN JARDIN POTAGER À L'ÉCOLE

Les agents du service communal « Espaces Verts » ont aménagé un jardin potager à l'école publique Jacques Tati.



Les élèves, accompagnés de leurs enseignants et guidés par un agent du service, ont participé activement au projet ; ils ont planté les graines préparées en classe et assuré l'arrosage des plantations. Le potager accueille des plantes aromatiques, légumineuses et fruitières, offrant ainsi une grande diversité.

Cette initiative constitue un outil pédagogique, permettant aux enfants de découvrir ces cultures, leur cycle de vie et leur saisonnalité.

Les agents municipaux se sont fortement investis dans ce projet, de la création des bacs en traverses paysagères, jusqu'à la mise en place des plantations. Avec l'aide des enfants, ils assurent l'entretien du potager tout au long de l'année, transformant cet espace en un véritable lieu d'apprentissage et de découverte.

SAVOIR ROULER À VÉLO

Depuis la rentrée 2024, les élèves du CP au CM2 des deux écoles ont bénéficié, par l'animateur communal, du dispositif national « Savoir Rouler à Vélo ».

Renouvelé chaque année, celui-ci permet aux enfants, à l'issue du CM2, de se préparer à circuler en toute sécurité sur la voie publique.

Ce programme d'apprentissage vise à :

- encourager la pratique du vélo dès le plus jeune âge,
- permettre aux enfants de maîtriser leur vélo et de gagner en autonomie (pédaler, tourner, freiner correctement),
- former de futurs citoyens responsables, en respectant les règles et les autres usagers de la route.

Par cette action, la Municipalité souhaite également les sensibiliser aux mobilités douces.

Pour permettre à tous les enfants de pratiquer, la Ville a acheté cinq vélos et des casques, pour un montant de 1 988 €.



RELAIS INFO JEUNES

Destiné aux jeunes de 15 à 30 ans, le Relais Info Jeunes (IJ) permet d'accéder aux ressources documentaires de ce réseau, d'effectuer des recherches en ligne sur un poste informatique dédié et d'être mis en relation avec ses professionnels pour approfondir leurs recherches.

Les thématiques abordées sont variées : travail, logement, santé, loisirs, départ à l'étranger, formation, entrepreneuriat...

Pour en savoir plus sur ce dispositif, rendez-vous à l'espace Enfance-Jeunesse « Les Quatre Saisons ».



ASSOCIATION « LES QUATRE SAISONS »

Les communes de Jard sur Mer et Saint-Vincent-sur-Jard ont développé une politique sociale globale pour les enfants et les jeunes, en créant un équipement de loisirs géré par l'association « Les Quatre Saisons » ; celle-ci en charge de sa gestion éducative, pédagogique et financière. Le Syndicat Intercommunal Éducatif Enfance Jeunesse, en partenariat avec Avrillé, Le Bernard, Saint-Hilaire-la-Forêt et Longeville-sur-Mer, permet aux résidents de ces communes de bénéficier du tarif préférentiel appliqué aux habitants de Jard sur Mer et Saint-Vincent-sur-Jard.

Espace Enfance

L'Espace Enfance est un lieu convivial et de détente, adapté aux enfants de 3 à 11 ans. Plusieurs animations leur sont proposées : activités manuelles, sportives, artistiques et culturelles, activités thématiques, séjours, etc.

Ouverture de 7h30 à 18h30, tous les mercredis de l'année et pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Espace Pré-ados/Ados

L'Espace Pré-ados/Ados est ouvert à tous les jeunes, âgés de 9 à 15 ans (CM1, CM2 et collégiens). Ils ont accès à des activités créatives, sportives et culturelles, à des sorties et séjours, ainsi qu'à des espaces de loisirs et de détente.

Ouverture de 13h30 à 18h00, tous les mercredis de l'année et pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Ouverture aussi les samedis hors vacances, selon les projets en cours.

Un espace de vie sociale

Cet espace de vie soutient les habitants et associations locales et organise des actions annuelles comme la journée du jeu et les fêtes d'été. Il vise à renforcer le lien social, soutenir les solidarités locales, favoriser les échanges intergénérationnels et sensibiliser le public à l'environnement et à l'écocitoyenneté.



PROMENEUR DU NET

Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : telles sont les missions du Promeneur du Net, professionnel formé pour accompagner les jeunes dans leur usage du numérique et des réseaux sociaux.

Présent sur des plateformes comme Instagram et Snapchat, Simon, responsable jeunesse à l'espace Enfance-Jeunesse « Les Quatre Saisons », assure avant tout un rôle de veille et de prévention. Il est présent sur les réseaux sociaux, les lundis et vendredis, de 17h30 à 18h30.

Ce dispositif contribue à renforcer la prévention et l'accompagnement des adolescents sur le territoire, tout en favorisant un usage responsable et sécurisé du numérique.

© simon.4saisons



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour mission d'accompagner tous les administrés de la commune : personnes en situation de handicap, familles en difficulté ou personnes âgées en perte d'autonomie. Il intervient également pour vous assister dans vos démarches administratives et vos demandes d'aide sociale.

Service gratuit, le CCAS est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'écoute. L'agent municipal en charge de l'action sociale vous accueille immédiatement en cas d'urgence ou sur rendez-vous.

En 2025, le CCAS a instruit 54 dossiers et suivi 168 bénéficiaires, dont 65,5 % ont plus de 65 ans, en leur apportant un accompagnement adapté à leurs besoins. Des personnes, pour différents motifs, ont bénéficié temporairement du logement d'urgence, mis à leur disposition par la Commune. Outre en sécurité dans celui-ci, un accompagnement social peut également leur être apporté.

Durant l'été, face aux épisodes caniculaires, les aînés inscrits sur le registre des personnes vulnérables ont été contactés par le CCAS, pour prendre de leurs nouvelles.

REPAS DANSANT ET DISTRIBUTION DE COLIS POUR NOS AÎNÉS

Pour cette fin d'année, le CCAS a proposé, aux personnes de plus de 75 ans, au choix, un colis ou un repas.

Le 11 décembre, 160 personnes ont participé au repas de Noël. Il a été préparé et servi par les élèves du lycée Valère Mathé, aux Sables d'Olonne et animé musicalement par un duo composé d'un chanteur et d'un accordéoniste.

Ce moment de convivialité et de partage a été très apprécié, permettant à chacun de se retrouver et de faire connaissance avec ses voisins de table.

Ce sont également 443 colis qui ont été distribués, dont 40 livrés à domicile par les membres du CCAS.

Comme chaque année, depuis 2021, une animation est organisée en janvier, pour les résidents de l'EHPAD Sainte-Anne.



CAFÉ COUTURE

Depuis octobre, pour le plus grand plaisir des amateurs et passionnés, des cafés couture ont été mis en place par le CCAS, à la Maison des Associations.



Le mercredi après-midi est consacré à l'apprentissage technique et au perfectionnement, avec des projets aussi variés, tel que la confection d'un manteau.

Le vendredi après-midi est dédié aux loisirs créatifs et aux projets solidaires. Ainsi, les participants ont réalisé une trentaine de nappes pour le repas de Noël organisé par le CCAS, des sacs en tissu destinés aux bénéficiaires du Secours Catholique, mais aussi des couvertures polaires pour les prématurés en néonatalogie au CHD de Vendée.

Animés par une équipe de bénévoles passionnés, ces deux ateliers participatifs et gratuits se veulent avant tout des moments d'échanges créatifs, d'entraide et de convivialité, autour de la couture, en projet libre ou partagé.

Des places restent disponibles le vendredi ; pour vous inscrire, veuillez contacter la Mairie au ☎ 02 51 33 40 17.

MARCHE BLEUE

À l'occasion de la « Semaine Bleue », semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral a organisé le 2 octobre, une marche bleue sur le port de plaisance.

Près de 250 participants ont pris part à la 5^e édition de cet événement, dont les résidents des douze EHPAD du territoire, qui ont déambulé le long de la promenade, au son du duo « Double Effet ».



Les aînés étaient accompagnés par les élèves en bac pro « Services aux Personnes et aux Territoires » (SAPAT) des MFR vendéennes.

Ce fut un moment convivial qui a permis de valoriser les seniors, renforcer les liens intergénérationnels et lutter contre l'isolement social.

DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

Une équipe d'une vingtaine de chauffeurs bénévoles assure régulièrement le transport des habitants jardais pour se rendre à leurs rendez-vous (santé, courses alimentaires, coiffeur, banque, etc.).

Ce service permet aux personnes âgées ou dépourvues de véhicules, moyennant participation financière, d'accéder aux équipements et services dont elles peuvent avoir besoin.

En 2025, l'association comptait plus de 215 bénéficiaires jardais. Le nombre de demandes continue d'augmenter, 1208 déplacements réalisés et 30 000 km parcourus cette année-là.

Renseignements
France Services
02 44 41 80 30



MUTUELLE COMMUNALE



Le CCAS, en partenariat avec AXA APB, a mis en place une mutuelle communale afin de faciliter l'accès à tous les habitants, à une complémentaire santé adaptée à leurs besoins et proposée à un tarif négocié. Cette mutuelle s'adresse à tous, sans conditions de ressources, ni limite d'âge et ne requiert aucun questionnaire de santé. La seule obligation est de résider à Jard sur Mer. Pour connaître les modalités de souscription, prenez contact avec les représentants de l'agence AXA APB.

AXA APB
Rue des Artisans
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
02 51 95 50 05
agence.apb@axa.fr

PROGRAMME ACTIV'ÂGE

Le programme « Activ'âge », mis en place par la Communauté de communes, s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, résidant sur le territoire de Vendée Grand Littoral.

Sport, détente, alimentation, mobilité, beauté : autant de thématiques abordées pour améliorer la qualité de vie et encourager le bien vieillir. Les ateliers sont proposés sur inscription en nombre limité afin de privilégier la convivialité et l'expression de tous.

Renseignements et inscriptions
au 06 01 61 20 93.
www.vendeegrandlittoral.fr

COURS D'INFORMATIQUE

Le CCAS et le centre socioculturel « La Ruche d'Idées » ont renouvelé leur partenariat pour proposer des cours collectifs d'informatique gratuits, destinés aux débutants.

De février à juin 2026, une nouvelle session aura lieu. Les cours se dérouleront en groupes restreints de 10 participants maximum, chaque mardi matin de 10h00 à 12h00 à la Maison des Associations. Une équipe de bénévoles formés, accompagnée du conseiller numérique de La Ruche d'Idées, guide les participants dans l'apprentissage de l'outil informatique.

Contactez La Ruche d'Idées
au 02 51 96 02 76
pour demander
des renseignements ou vous
inscrire à cette deuxième session.



4^e ÉDITION DU J'ART FESTIVAL



Créé en 2022, le J'art Festival s'est imposé comme un rendez-vous incontournable de l'été, offrant un programme riche et varié.

Cette édition a attiré un public nombreux venu découvrir les animations proposées : expositions des associations jardaises, spectacles d'art de rue du réseau « La Déferlante », rencontres d'auteurs, ciné-concerts et concerts en plein air. La prestation immersive à 360° de la pianiste Solène Péréda, devant le moulin de Conchette, a été l'un des moments qui a le plus marqué les spectateurs.

Des ateliers de peinture, de sculpture et de beach art ont également rythmé le festival. Ils ont permis à tous, enfants comme adultes, d'explorer leur créativité et de s'initier à de nouvelles disciplines, dans une ambiance conviviale, propice à l'échange et à la découverte.

Un rendez-vous à ne pas manquer pour les amateurs d'art, en juillet, dans les lieux emblématiques de la Commune.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Rassemblant toutes les générations, les cérémonies commémoratives continuent d'évoluer au fil du temps.

Pour ces moments de mémoire, le Clairon est désormais rejoint par la chorale de l'association « Lez'Arts sur Mer », lors des commémorations du 8 mai et du 18 juin ; celle-ci interprète La Marseillaise et d'autres chants, y apportant solennité.

Participant également à ces cérémonies, les membres du Conseil Municipal des Enfants, pour le dépôt de la gerbe et en tant que porte-drapeau « Devoir de Mémoire ».

Ces initiatives honorent les défunt, renforcent le lien entre les générations et perpétuent le devoir de mémoire.

L'espace devant le Monument aux morts a été élargi afin d'améliorer les conditions d'accueil des participants et l'organisation des cérémonies en collaboration avec l'Union nationale des Combattants de Jard sur Mer.



RÉSIDENCE ARTISTIQUE



© Passion Photo Jard

Du 27 octobre au 9 novembre 2025, la Commune a accueilli le collectif Primavez, en résidence artistique afin de permettre à celui-ci de travailler sur une nouvelle création « Sous le ciel bleu ».

En contrepartie de la mise à disposition des infrastructures municipales, plusieurs actions culturelles ont été proposées.

Parmi elles, un atelier créatif a permis aux élèves jardais d'apprendre à mieux (s')écouter, faire confiance aux autres et à mieux gérer leurs émotions. Le duo d'acrobates sur mât chinois a également présenté en plein air, le 4 novembre, son spectacle « Laisse-moi », qui met en scène la rencontre et la séparation de deux amoureux.

Le collectif n'en est pas à sa première venue, s'étant déjà produit à Jard sur Mer, en mai 2024, lors de la Déferlante de printemps.

Retour sur les événements de la commune 2025

UNE NAISSANCE = UN ARBRE PLANTÉ

Depuis six ans, la Commune s'engage à planter un arbre, symboliquement chaque année, pour la naissance de tout enfant jardais. Le 22 février, élus, parents et jeunes conseillers municipaux ont participé à l'opération « Une naissance, un arbre », en mettant en terre sept fruitiers, route de la Caserne des Saulniers.

Février



Avril



MARCHÉ SPÉCIAL PÂQUES

Le 21 avril, le marché hebdomadaire du lundi s'est paré aux couleurs de Pâques. De nombreuses familles ont participé à la chasse aux œufs, offrant à cinq enfants tirés au sort, un moulin en chocolat. Il y avait également un atelier créatif et une distribution de chocolats.

Avril



CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 11 avril, la Commune a organisé un moment convivial dédié à l'accueil des nouveaux habitants emménagés en 2024, à Jard sur Mer. Une centaine d'entre eux est venue échanger, rencontrer l'équipe municipale et découvrir les services de proximité mis à leur disposition.

Mai et Été

LA DÉFERLANTE

Adhérente au réseau « La Déferlante », la Commune a accueilli sept spectacles d'art de rue lors des éditions de printemps et d'été. Un public assidu et de tous âges a pu apprécier des performances variées, allant du rire à la magie, de l'émotion à l'acrobatie.



Juin



FÊTE DE LA MUSIQUE

La Fête de la Musique a eu lieu le 28 juin et a marqué le début de l'été. Le public a pu apprécier des concerts de musiciens locaux et professionnels, allant des tubes des années 80 et 90, aux rythmes ensoleillés des îles Caraïbes.

Vie culturelle et sportive

Juillet et Août



APÉROS-CONCERTS

Pour la deuxième année consécutive, des apéro-concerts, organisés avec les commerçants locaux, ont animé le centre-ville et attiré de nombreux participants. Ces derniers ont pu savourer des produits gourmands, écouter des groupes aux styles variés et profiter d'instants conviviaux au cœur du bourg.



CONCERTS LORS DES MARCHÉS DU LUNDI

Nouveauté 2025 : l'esplanade de verdure du parking des Ormeaux s'est transformée en espace de concerts les lundis matin d'été, en parallèle du marché. Plusieurs rendez-vous musicaux ont animé le lieu, créant une atmosphère conviviale très appréciée des habitants comme des vacanciers.



VISITES GUIDÉES

Nouveauté 2025 : chaque été, des visites guidées de la commune et des marais permettent de découvrir l'histoire locale et le patrimoine naturel. Cette année, une sortie nature à la Pointe du Payré a été proposée, en partenariat avec l'association du Patrimoine du Pays Jardais, pour explorer ce site remarquable et son passé.

Août

FÊTE DE LA MER

Lors de la Fête de la Mer, le port de plaisance a attiré un large public venu profiter d'animations variées : expositions, chants marins, accrovoile et course de paddle costumée organisée par l'Amicale du port, avant de conclure la soirée par un magnifique feu d'artifice et un bal dansant.



© Passion Photo Jard



© Passion Photo Jard

TRAIL DE LA VINIÈRE

Le top départ a été donné le 16 août, à 18h00, sous une chaleur encore bien présente. Plus de 400 coureurs se sont élancés sur un parcours varié et exigeant, traversant forêt, marais et plage. En raison de la canicule, l'Office Municipal des Sports et Loisirs a dû annuler la course d'obstacles pour les enfants.



SOIRÉE FOLKLORIQUE

L'association « Vendée Folk » a organisé sa première tournée, mettant à l'honneur les cultures du monde. Le 17 août, au port de plaisance, les groupes folkloriques de Slovaquie et du Portugal ont enchanté le public avec leurs danses, musiques et costumes traditionnels.

JARD COMEDY CLUB

Nouveauté 2025 : le 20 août, le cinéma « Les Ormeaux » affichait complet pour une soirée 100% humour, avec le Jard Comedy Club. Quatre humoristes se sont succédés sur scène, faisant rire un public conquis par leurs sketchs.



Vie culturelle et sportive



Octobre

JEU DE SOCIÉTÉ « CIRCINO, LE CHASSEUR DE TRÉSORS - DESTINATION VENDÉE »

Le nouveau jeu de société Circino met Jard sur Mer à l'honneur, avec deux lieux phares : le Moulin de Conchette et le port de plaisance. Il invite à explorer 36 communes vendéennes à travers une chasse aux trésors sur plateau. La présentation officielle a eu lieu le 15 octobre en Mairie, en présence des enfants du centre de loisirs « Les Quatre Saisons » et celle des résidents de l'EHPAD Sainte-Anne.



OCTOBRE ROSE

En octobre, mois de sensibilisation au cancer du sein, la Ville s'est parée de décos de couleur rose. Le 4 octobre, 80 participants ont bravé le mauvais temps pour marcher ou courir 5 km, récoltant 529 € de dons au profit de la Ligue contre le cancer.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des Associations, rendez-vous phare de la rentrée sportive et culturelle, s'est tenu le 6 septembre avec la participation d'une quarantaine d'associations. Une belle occasion de rencontrer les acteurs locaux et découvrir toutes les activités proposées dans la commune.



Septembre

Décembre

TÉLÉTHON

Cette année, la solidarité jardaise s'est une nouvelle fois illustrée : le 6 décembre, les associations locales ont uni leurs forces pour soutenir le Téléthon et aider la recherche sur les maladies rares. Elles ont proposé diverses activités et grâce à une nombreuse participation, 5 651,60 € iront en faveur de cette noble cause.



Décembre



MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël a animé la place de l'Hôtel de Ville durant trois jours. Entre stands artisanaux, animations familiales et ambiance festive, cette première édition en centre-ville a rencontré un beau succès, sans oublier les animations de Noël proposées lors du marché du lundi 22 décembre.

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE COWORKING

Certains bureaux de la Maison des Associations n'étant plus occupés, la Commune a décidé d'y créer un espace de coworking afin de s'adapter aux besoins des professionnels et aux nouvelles pratiques de travail. Il sera destiné aux travailleurs indépendants, télétravailleurs, entrepreneurs et petites entreprises...

Ce lieu de travail partagé a pour but de favoriser les échanges, la collaboration et la créativité, tout en permettant de rompre l'isolement et de développer son réseau professionnel.

Grâce à une plateforme de réservation en ligne, il sera possible de réserver l'espace :

- à la demi-journée : 12 €,
- à la journée : 20 €,
- ou à la semaine : 80 €.

Les usagers disposeront d'un accès wifi, d'une salle de réunion commune, de bureaux individuels et d'une salle de pause avec tisanerie. Ces services seront disponibles au cours de l'année 2026.



EXPRESSION LIBRE ●●●

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE «UNIS POUR Jard sur Mer»

Depuis 1992, la loi renforce les droits des minorités locales. Les échanges difficiles sont fréquents au sein des assemblées locales. Joindre un conseiller municipal d'opposition relève souvent de la mission impossible.

La première tâche de l'élu minoritaire consiste donc à s'employer à exister, en jouant de tous les outils de visibilité. Une minorité municipale a besoin, en effet, de médiatiser son action pour être audible auprès de ses électeurs qui sont aussi lecteurs de la communication municipale comme de la presse locale.

Nous considérons donc que notre statut de minoritaire nous confère une responsabilité importante dans le fonctionnement de la démocratie locale, malgré un manque évident de moyens et de temps. À Jard sur Mer, ce sont 5 élus pour 47,57%, face à 18 élus pour 52,42% pour la majorité. La prime ainsi donnée aux vainqueurs des élections municipales consacre ce déséquilibre, attesté par le législateur.

Dans un tel contexte, la Commune de Jard sur Mer intègre-t-elle sa minorité dans son fonctionnement ? Nous dirons en partie. Le Conseil Municipal, soucieux d'enrichir les processus délibératifs, a permis l'expression et l'implication de notre groupe minoritaire. Nous avons, dans ce cadre, toujours assumé notre rôle de conseillers municipaux dans un esprit de collaboration sincère et constructive, simplement axé sur l'intérêt général et le bien commun.

Nous devrons, le moment voulu, faire valoir nos droits d'inventaire sur le mandat municipal qui nous a été confié et qui va bientôt toucher à sa fin. Malgré nos faibles moyens d'expression, nous nous devrons de faire partager ce bilan.

Si les actions réalisées sont le fait de la Municipalité, nous pouvons revendiquer notre participation à des décisions positives que nous avons soutenues, mais également à l'approbation de projets que nous avons initiés. En témoigne, par exemple, nos multiples interventions sur la politique d'urbanisme qui, de l'avis même de la majorité, n'existe pas vraiment, ou encore le travail effectué sur l'élaboration du futur PLUi.

Cette demi-page annuelle accordée nous permet de vous rappeler que nous sommes toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et vous informer sur nos actions.



L'ACTU DE VENDEE GRAND LITTORAL, votre Communauté de communes



PARENTALITE : TOUT UN PROGRAMME !

Vos rendez-vous et services en un guide

Vendée Grand Littoral accompagne les parents et futurs parents en proposant **un éventail de services pratiques pour rendre le quotidien plus facile et plus riche**. Conseils de garde, espaces de jeux mais aussi ateliers thématiques, P'tit déj' parents ou spectacles, les services dédiés à la petite enfance et à la parentalité sont là pour **offrir des temps d'écoute et de rencontre**. Retrouvez toutes les informations et rendez-vous dans la brochure « **Bien grandir en Vendée Grand Littoral** ».

FRANCE SERVICES A VOS COTES !

Vous aider dans vos démarches administratives à moins de 20 minutes de chez vous !

Services publics de proximité, France Services accompagne les usagers dans leurs démarches de vie quotidienne (santé, famille, retraite, recherche d'emploi, déclaration d'impôts...). L'équipe vous accueille à **Moutiers-les-Mauxfaits** et propose des permanences sur rendez-vous dans les **mairies de Talmont-Saint-Hilaire et de Jard-sur-Mer**.



UN VOYAGE POETIQUE ET CULTUREL

Le plein d'animations dans vos médiathèques

Vendée Grand Littoral vous convie à une grande aventure culturelle ! Le réseau des 17 médiathèques propose une offre événementielle à travers un programme d'animations pour partager des moments de découvertes et démotions. Ouverts à tous et gratuits, de nombreux rendez-vous sont proposés tout au long de l'année : spectacles, ateliers, conférences, expositions, projections, rencontres d'auteurs... Faites-vous plaisir !

VENDEE GRAND LITTORAL A VOTRE SERVICE

+ d'attractivité

Soutenir les entrepreneurs
Développer le tourisme
Promouvoir la mobilité douce
Moderniser les ports de plaisance

+ de cohésion

Accompagner les familles
Développer l'offre de santé
Faire vivre la culture à travers le réseau des médiathèques
Promouvoir le sport pour tous

+ de préservation de l'environnement

Accompagner la transition énergétique
Protéger l'environnement
Encourager l'économie circulaire
Assurer la solidarité territoriale

Jard Utile



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

> JARD-SUR-MER

2026



1 SORTIR LE BAC LA VEILLE DE LA COLLECTE AVANT 22H (le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de la collecte)



2 PRÉSENTER LE BAC POIGNÉE VERS LA ROUTE et s'assurer qu'il soit visible



3 RENTRER LE BAC UNE FOIS LA COLLECTE RÉALISÉE

COLLECTE DES EMBALLAGES (bac jaune) :

> A déposer en vrac dans le bac
> Bien les vider
> Ne pas les imbriquer les uns dans les autres



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac noir ou marron) :

> A déposer dans le bac dans des sacs fermés



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
JEU 1	DIM 1	DIM 1	MER 1	VEN 1	LUN 1
VEN 2	LUN 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2	MAR 2
SAM 3	MAR 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3
DIM 4	MER 4	MER 4	SAM 4	LUN 4	JEU 4
LUN 5	JEU 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	VEN 5
MAR 6	VEN 6	VEN 6	LUN 6	MER 6	SAM 6
MER 7	SAM 7	SAM 7	MAR 7	JEU 7	DIM 7
JEU 8	DIM 8	DIM 8	MER 8	VEN 8	LUN 8
VEN 9	LUN 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9	MAR 9
SAM 10	MAR 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10	JEU 10
DIM 11	MER 11	MER 11	SAM 11	LUN 11	JEU 11
LUN 12	JEU 12	JEU 12	DIM 12	MAR 12	VEN 12
MAR 13	VEN 13	VEN 13	LUN 13	MER 13	SAM 13
MER 14	SAM 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14
JEU 15	DIM 15	DIM 15	MER 15	VEN 15	LUN 15
VEN 16	LUN 16	LUN 16	JEU 16	SAM 16	MAR 16
SAM 17	MAR 17	MAR 17	VEN 17	DIM 17	JEU 17
DIM 18	MER 18	MER 18	SAN 18	LUN 18	JEU 18
LUN 19	JEU 19	JEU 19	DIM 19	MAR 19	VEN 19
MAR 20	VEN 20	VEN 20	LUN 20	MER 20	SAM 20
MER 21	SAM 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21	DIM 21
JEU 22	DIM 22	DIM 22	MER 22	VEN 22	LUN 22
VEN 23	LUN 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23
SAM 24	MAR 24	MAR 24	VEN 24	DIM 24	MER 24
DIM 25	MER 25	MER 25	SAM 25	LUN 25	JEU 25
LUN 26	JEU 26	JEU 26	DIM 26	MAR 26	VEN 26
MAR 27	VEN 27	VEN 27	LUN 27	MER 27	SAM 27
MER 28	SAM 28	SAM 28	MAR 28	JEU 28	DIM 28
JEU 29	DIM 29	DIM 29	MER 29	VEN 29	LUN 29
VEN 30	MAR 30	MAR 30	JEU 30	SAM 30	MAR 30
SAM 31	LUN 31	LUN 31	MAR 31	DIM 31	



UN PANEL DE SOLUTIONS POUR MIEUX TRIER :

> Emballages : bac jaune et colonnes (accès libre) > Papier et verre : colonnes (accès libre) > Déchets organiques : composteurs mis à disposition avec un accompagnement à leur utilisation
> Autres déchets : 5 déchèteries accessibles (accès avec votre Pass Vendée Grand Littoral) > Objets encore réutilisables : à La Recyclerie à Talmont-Saint-Hilaire ou en déchèterie
> Ordures ménagères (ce qui ne peut pas être trié) : bac noir ou marron et colonnes (accès avec votre Pass Vendée Grand Littoral)



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

> JARD-SUR-MER

2026



1 SORTIR LE BAC LA VEILLE DE LA COLLECTE AVANT 22H (le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de la collecte)



2 PRÉSENTER LE BAC POIGNÉE VERS LA ROUTE et s'assurer qu'il soit visible



3 RENTRER LE BAC UNE FOIS LA COLLECTE RÉALISÉE



COLLECTE DES EMBALLAGES (bac jaune) :

> A déposer en vrac dans le bac
> Bien les vider
> Ne pas les imbriquer les uns dans les autres



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac noir ou marron) :

> A déposer dans le bac dans des sacs fermés



RESTEZ INFORMÉS !

Outre le bulletin municipal que vous tenez entre vos mains, la Commune met à votre disposition plusieurs outils de communication pour rester informé des différentes actualités.

SITE INTERNET



www.ville-jardsurmer.fr

Sujets principaux : informations pratiques, actualités diverses, agenda des événements, menus du restaurant scolaire, offres d'emploi, comptes-rendus des conseils municipaux, publications et présentation du territoire. Toutes ces informations sont en lien avec la Commune et la Communauté de communes.

RÉSEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

[@VilledeJardsurmer](#)

La Commune dispose de sa page Facebook : l'occasion de suivre au plus près l'actualité jardaise par le biais de divers contenus (informations pratiques, vidéos, photos, programmation estivale...).



INSTAGRAM

[@ville_jard_sur_mer](#)

Retour en image sur les événements, les paysages, le patrimoine et les belles photos du territoire. N'hésitez pas à nous partager vos plus belles photos avec le hashtag #jardsurmer !

YOUTUBE

[Ville de Jard sur Mer](#)

Présentation du territoire et films rétrospectifs de l'année.



PANNEAU LUMINEUX

Implanté au cœur du centre-bourg, le panneau lumineux diffuse des informations relatives à la municipalité et aux associations.

APPLICATION INTRAMUROS

IntraMuros est une application mobile qui vous permet d'accéder à toutes les informations communales.



Consultez tous les événements, actualités et points d'intérêt de la commune et de celles aux alentours.

Vous pouvez télécharger cette application gratuite sur votre téléphone mobile. Elle est disponible sur Google Play et l'App Store.

BULLETINS D'INFORMATION

Retrouvez le bulletin d'information « La Conchette » en Mairie, à l'Office de Tourisme, à la médiathèque ou au Super U de Jard sur Mer.

Celui-ci paraît quatre fois par an (mars, mai, juillet et novembre) pour vous informer des projets en cours et des événements à venir.

Quant à la programmation estivale, elle est annoncée début juillet, dans le dépliant « Festiv'Été », mis à votre disposition dans plusieurs lieux (Mairie, Office de Tourisme, médiathèque, campings, restaurants...).



Toutes les publications sont également téléchargeables sur le site Internet de la ville.

PANNEAUX D'AFFICHAGE

Plusieurs panneaux d'information sont installés dans la commune (chemin des Ormeaux, port de plaisance, entrées de plage lors de la saison estivale). Ils permettent d'annoncer les manifestations à venir et d'apporter diverses informations utiles : nouveaux services, réunions publiques...

BORNE INTERACTIVE

Nouveauté 2025



Une borne interactive a été installée à l'extérieur de l'Hôtel de Ville. Celle-ci permet de faciliter l'accès des administrés aux informations municipales, aux services locaux et aux documents d'affichage légal (arrêtés et bans de mariage, ordre du jour, délibérations et procès-verbaux du conseil municipal). Cet équipement interactif adapté aux personnes à mobilité réduite vient compléter les moyens de communication, déjà mis en place par la Commune.



S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter à Jard sur Mer, il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales. L'inscription est possible à tout moment, mais doit se faire avant le 6^e vendredi précédent le scrutin. Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne, en Mairie ou par courrier.



SUR PLACE EN MAIRIE

Il est possible de vous rendre directement à l'accueil de la Mairie, munie des justificatifs demandés.



SUR INTERNET

Vous pouvez accomplir votre démarche directement en ligne sur www.service-public.fr.

Il vous sera demandé de fournir les versions numérisées des pièces justificatives.



PAR COURRIER

Envoyez par courrier à l'adresse suivante : Mairie, Place de l'Hôtel de Ville - BP 29, 85520 JARD SUR MER,

le formulaire CERFA N°12669, dûment complété et accompagné des copies des justificatifs nécessaires (la date de réception fait foi).

Afin que votre inscription soit prise en compte, il est impératif de fournir les pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de cinq ans,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom (facture d'électricité, de gaz ou d'abonnement Internet),
- le formulaire CERFA N°12669, dûment complété.

Une fois l'inscription effectuée, vous recevrez une notification d'inscription par courrier, puis votre carte électorale.

En cas de déménagement, n'oubliez pas de faire part de votre nouvelle adresse au service «Élections» de la Mairie (les mêmes justificatifs seront à fournir).

À noter : chaque citoyen qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire sur les listes électorales !

DATES LIMITES D'INSCRIPTION

Il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Si vous êtes nouvel habitant ou vous avez changé d'adresse ou d'état civil, vous avez jusqu'au 6 février 2026 (le 4 février 2026 sur internet) pour vous inscrire ou mettre vos informations à jour.

ÊTES-VOUS CERTAIN D'ÊTRE INSCRIT ?

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre situation électorale en vous rendant sur www.elections.interieur.gouv.fr, rubrique « Je vérifie ma situation électorale ».

VOTE PAR PROCURATION

En cas d'absence le jour du scrutin, vous pouvez établir une procuration. Celle-ci vous permet de désigner un électeur inscrit dans la même commune pour voter à votre place. La démarche est à effectuer en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr.



RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral N°22/CAB/399 du 31 mai 2022 fixe toute une série de règles à respecter afin d'éviter les nuisances sonores en matière de bruit de voisinage.



AUTORISATION	Du lundi au vendredi	Le samedi	Les dimanches et jours fériés
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées	7h00 à 20h00	8h00 à 20h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire)
Exploitants agricoles (machine de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes)	5h00 à 23h00	5h00 à 23h00	7h00 à 20h00
Particuliers (bricolage et jardinage au domicile)	8h30 à 12h00 14h00 à 19h30	9h00 à 12h00 15h00 à 19h00	10h00 à 12h00

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour toute demande de carte nationale d'identité ou de passeport (première demande ou renouvellement), il est impératif de prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique.



AUTOUR DE JARD SUR MER, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À LA :

- **MAIRIE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE**
📞 02 51 90 60 42 - <https://talmont-saint-hilaire.fr>
- **MAIRIE DES MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**
📞 02 51 98 90 33 - <https://moutiers-les-mauxfaits.fr>
- **MAIRIE DES SABLES D'OLONNE**
📞 02 51 23 16 00 - <https://ville.lesablesdolonne.fr>
- **MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YON**
📞 02 51 47 47 47 - <https://larochesuryon.fr>
- **MAIRIE DE AUBIGNY-LES CLOUZEAUX**
📞 02 51 98 70 15 - www.aubigny-les-clozeaux.fr
- **MAIRIE DE LA TRANCHE-SUR-MER**
📞 02 51 30 37 01 - www.latranchesurmer.fr

DÉMARCHE POUR OBTENIR UN TITRE D'IDENTITÉ

1. Remplissez le formulaire de pré-demande en ligne sur le site

<https://ants.gouv.fr>.

Il remplace le dossier papier (qui continue cependant d'être accepté). Pensez à imprimer votre pré-demande ou à noter le numéro de pré-demande qui vous est attribué.

2. Prenez rendez-vous en ligne ou auprès du secrétariat d'une des mairies pour déposer votre dossier complet et procéder au relevé des empreintes digitales.

3. Récupérez votre titre d'identité. Dès que votre titre d'identité est disponible, vous recevrez un SMS de notification.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Quelle que soit la démarche, il suffit de créer gratuitement un compte en quelques clics sur www.service-public.fr pour accéder à la démarche en ligne souhaitée et suivre les étapes indiquées.

Toutes les pièces justificatives doivent être numérisées.

FRANCE SERVICES



France Services accompagne les usagers dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne (déclaration d'impôt, demande de raccordement électrique, recherche d'emploi...).

Une permanence est assurée à la Mairie, sur rendez-vous. L'agent vous apporte une réponse adaptée à votre situation.

**2 rue du Chemin de Fer
85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**
📞 02 44 41 80 30
✉ franceservices@vendeegrandlittoral.fr
⬇ [ServicesVGL](#)

COLLECTE DE BOUCHONS : UN GESTE SOLIDAIRE

Savez-vous que vous pouvez déposer vos bouchons et couvercles en plastique dans le hall d'entrée de la Mairie ?

Accessible aux horaires d'ouverture, ce point de collecte valorise ces déchets au bénéfice de causes solidaires et encourage le tri.

Les associations «Les Bouchons de l'Avenir» et «Vendée Cancer Solidarité» récupèrent les bouchons en plastique, en liège ou en matière synthétique, ainsi que les couvercles en plastique, puis les revendent à des sociétés de recyclage.

Les recettes générées permettent d'aider, sous différentes formes, des personnes en situation de handicap et sont également reversées à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO), basé à Nantes, pour soutenir la recherche contre le cancer.



UN CONFLIT ? PENSEZ AU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un professionnel qui intervient de manière impartiale, pour résoudre certains litiges et éviter le recours au tribunal. Il facilite le dialogue entre les parties, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés, afin de trouver la solution la plus adaptée à leur différend.

La conciliation peut intervenir dans diverses situations : problèmes de voisinage, différends liés au logement, conflits liés au contrat de travail, litiges de consommation, ainsi que ceux entre particuliers ou entre commerçants.

Sont exclus de la conciliation : les litiges administratifs, ceux liés à l'état civil ainsi que les affaires relevant du droit pénal.

PERMANENCES

- Talmont-Saint-Hilaire : un jeudi matin par mois, sur rendez-vous.
Contact ☎ 02 51 90 60 42
- Moutiers-les-Mauxfaits : un jeudi sur deux, de 9h00 à 12h30, sur rendez-vous.
Contact ☎ 02 51 98 90 33

INTERDICTION DE FUMER DANS LES ESPACES PUBLICS



Dans le cadre du Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027, le Gouvernement a adopté un décret étendant les zones sans tabac sur l'ensemble du territoire.

Ces zones concernent en priorité les lieux fréquentés par les enfants et les familles, dont la protection est essentielle.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, il est donc interdit de fumer dans les lieux suivants :

- parcs et jardins publics ;
- plages bordant des eaux de baignade ;
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

DÉMARCHAGE FRAUDULEUX, SOYEZ VIGILANTS !

La Commune souhaite rappeler à ses habitants que les tentatives de fraude interviennent tout au long de l'année. Il est important de faire preuve de vigilance et de ne fournir à quiconque d'informations personnelles ou financières.

POUR VOUS EN PRÉMUNIR, VOICI QUELQUES CONSEILS :

- Ne laisser pas entrer chez vous le représentant d'une entreprise dont vous n'avez pas sollicité les services.
- Ne pas faire entrer à votre domicile n'importe qui et n'importe comment.

Si vous n'êtes pas intéressé par ce qui vous est proposé, sachez et osez dire NON.

• Vérifier l'identité du démarcheur.

Il est conseillé de téléphoner à l'entreprise ou à la collectivité représentée pour savoir si elles organisent des démarchages à domicile. Auquel cas, demandez de vous présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention.

• Prendre le temps de la réflexion.

Quoi qu'il en soit, en matière de démarchage à domicile, vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

• Aucun paiement ne doit être effectué avant l'expiration du délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat. En conséquence, aucun règlement ne doit être fait au démarcheur.

• Ne jamais fournir de documents personnels.

• Penser à relever la plaque d'immatriculation du véhicule des individus.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la Police Municipale au ☎ 02 51 33 99 33 ou la Gendarmerie au ☎ 02 51 90 60 07.

TARIFS 2026 : location de salles et de matériel

TARIFS PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE COMPLEXE DES ORMEAUX	DU 01/10 AU 15/05 (participation aux fluides et OM*)		DU 16/05 AU 30/09 (participation aux OM*)	
	Week-end et fériés	En semaine	Week-end et fériés	En semaine
Caution pour la salle			500 €	
Caution ménage			200 €	
Caution sonorisation			100 €	
Petite salle				
Vin d'honneur, assemblée générale	125 €	115 €	105 €	95 €
Soirée dansante, buffet froid, mariage	195 €	125 €	175 €	105 €
Utilisation le lendemain (ou groupe si mauvais temps)		75 €		55 €
Grande salle				
Vin d'honneur, assemblée générale	145 €	125 €	125 €	105 €
Mariage, soirée dansante - sans la cuisine	345 €	245 €	325 €	225 €
Mariage, soirée dansante - avec la cuisine	475 €	355 €	455 €	335 €
Utilisation le lendemain		155 €		135 €
Location de sono			35 €	
Salle de spectacle				
Congrès, assemblée générale	145 €	115 €	125 €	95 €
Concert, spectacle	195 €	155 €	175 €	135 €
TARIFS ASSOCIATIONS JARDAISES COMPLEXE DES ORMEAUX		DU 01/10 AU 15/05 (participation aux fluides et OM*)	DU 16/05 AU 30/09 (participation aux OM*)	
Caution pour le parking			500 €	
Caution pour la salle			500 €	
Caution ménage			200 €	
Caution sonorisation			100 €	
Petite salle				
Concours de cartes		85 €		65 €
Vin d'honneur		75 €		55 €
Soirée dansante		145 €		125 €
Lendemain		45 €		25 €
Grande salle				
Manifestations - sans la cuisine		125 €		105 €
Manifestations - avec la cuisine		205 €		185 €
Lendemain		85 €		65 €
Location de sono			35 €	
Salle de spectacle				
1 séance		110 €		90 €
Forfait 4 séances		300 €		220 €
Forfait 6 séances		430 €		310 €
Forfait 8 séances		560 €		400 €
Forfait au-delà de la 8 ^e séance		600 €		420 €
Parking des Ormeaux pour manifestations				
Parking du bas			40 €	
Parking du haut			60 €	
Totalité du parking			100 €	
LOCATION DE MATÉRIEL				
Caution			200 €	
Barnum			45 €	
Table			5 €	
Chaise			1 €	
Banc de 4 places			2 €	
Banc de 6 places			3 €	
Ganivelles			2 €	
Grilles d'exposition (la grille)			2 €	

*OM : ordures ménagères

État civil 2025

Les personnes ci-dessous nommées ou leur représentant ont donné leur accord à la présente publication.



NAISSANCES (8 EN 2025)

03 février	Eliam PLANTIVEAU
25 février	Brume BARBIER VIALLATTE
21 mars	Austin SITKIEWICZ
05 mai	Alma BOISSON
17 mai	Ethan JOUSSEMET
09 septembre	Naëlle et Élya PASCO
12 septembre	Arsène MICHEAU

PACS (4 EN 2025)

23 janvier	Gilles DUPRADEAU et David BOUADJADJA
17 avril	Alexis MANGEOLLE et Maryline BLANCHET
22 août	Mike BARBOSA DE JÉSUS CIERLOT et Ayla FONTENEAU
15 décembre	Meddy GUINE et Axelle BLONDEAU



MARIAGES (24 EN 2025)



15 février	Thomas JOUSSEMET et Morgane BOUTOLLEAU
22 février	Jean-Jacques GROLLEAU et Maura SANTOS NASCIMENTO
08 mars	Philippe MONTAGNIER et Nathalie HUBERT
22 mars	Jérémy BOISSON et Manon ANDRÉ
31 mai	Adrien COLLIN et Élodie FRANCHETEAU
14 juin	Eddy MANESSE et Patricia GONZALES
21 juin	Thomas REINOSO et Gwenaëlle GODET
28 juin	Philippe BRETHOMÉ et Yasmina BAROTIN
05 juillet	Sylvain TRAINEAU et Chloé LAURENT

05 juillet	Sébastien BREUGNOT et Carole METENIER
19 juillet	Rémy BEAUMONT et Claire SOUCHET
19 juillet	Kévin DÉRET et Bénédicte BIRON
26 juillet	Benyounes JELLOULI et Marie-Christine LE BLANC
30 juillet	Carlos FONSECA et Catherine LAMOUCHE
05 août	Gaultier DORÉ et Clotilde BRAUD
13 septembre	Alexandre GÉRARDIN et Coline CHEHENSE
27 septembre	Laurent POILANE et Elisabeth BLANCHARD
04 octobre	Daniel DUCLOS et Viviane RAMBININTSOA
06 décembre	Gunther CUNY et Adélia PINTO

DÉCÈS



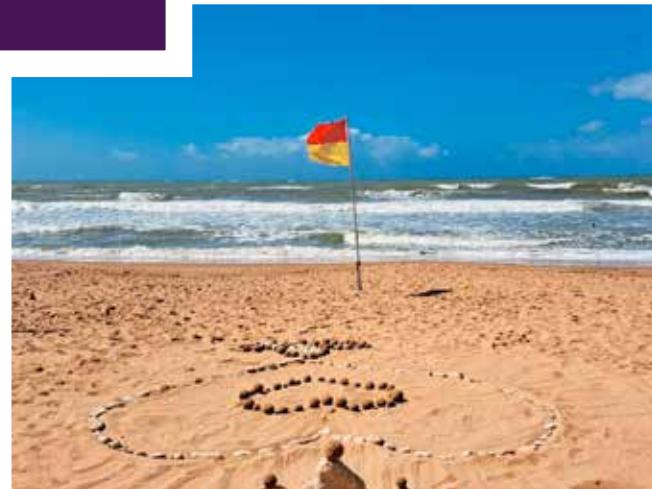
10 décembre 2024	René VENOSI
06 janvier 2025	Marcel PICARD
09 janvier	Jacqueline HUISSE veuve VÉRIÈPE
17 janvier	Sylviane CATALONI veuve RANVIER
18 janvier	Georges NICOLAS
22 janvier	Nelly RIMBERT veuve DUCOS
22 janvier	Noël CAILLAUD
23 janvier	Marie-Josèphe FRAPIER veuve DELHOMEAU
29 janvier	Jean MARTESI
29 janvier	Christiane BLANCHARD veuve AVICE
04 février	Christine DIEU née MARNEUR
05 février	Bernard NANINCK
11 février	Michèle COUDRAY née GAUTIER
14 février	Monique BRUNET née RAFFIN
14 février	René CHAINTREUIL
21 février	Christophe NEAU
22 février	Anne-Marie COSSERON
24 février	Gaston BECQUET
26 février	Michel GAILLET
26 février	Liliane COURBARON veuve LALANDE
28 février	Françoise HOFFMANN veuve CHAINTREUIL
01 mars	Antonio MATRANGA
10 mars	Jean-Marie DUVEY
07 avril	Claude VAYSSETTES
11 avril	Paul SUIVENG
19 avril	Jean-François PETIT
19 avril	Maurice DELGORGE
21 avril	Jacqueline GILARDIN née AVENET
24 avril	Alain PAUCHARD
25 avril	René MENANTEAU
01 mai	Jean-Pierre DECROCK
06 mai	Patrick DOURDOIGNE
09 mai	Jacques VILLAUME
13 mai	Claude ROBE
19 mai	Louis NIAULT
25 mai	Véronique SAVARY née DEDREUX

27 mai	Thierry FONS
29 mai	Annick LEBONNOIS née DELOBELLE
04 juin	Gisèle CARADO veuve MACRAIGNE
06 juin	Jean-Pierre GRAVOUIL
14 juin	Gérard BURRE
20 juin	Marius VRIGNON
26 juin	Pierre DUBOIS
29 juin	Christine TESSON née BUTON
13 juillet	Monique RUSSEIL
16 juillet	Joëlle CARO née ROBERT
17 juillet	Marie-Madeleine BROSSET veuve MANDIN
23 juillet	Annick GRÉGORI née SIBIRIL
31 juillet	Michelle MANSFELD née SORDI
21 août	Claude MICHAUT
05 septembre	Jean-Claude CELLIER
07 septembre	Pierre BURGAUD
11 septembre	Mauricette NIESS veuve RUFFIN
26 septembre	Jeanine THEODORE veuve LESAGE
30 septembre	Yvette SÉRU veuve GODET
01 octobre	Huberte BAZILE
11 octobre	Dominique ROYER
14 octobre	Gérard DOURLEN
20 octobre	Michelle CHANFRALJT veuve ROBE
26 octobre	Michel FORT
01 novembre	Jean APPENDINI
04 novembre	Raymond COVAREL
06 novembre	François SOEHNLEN
18 novembre	Jannick CAMBAY
22 novembre	Maurice CLERC
01 décembre	Michel BESNARD
02 décembre	Claudie DAILLIE-DERUCHE née NEUVILLE
05 décembre	Gilles FREDET
06 décembre	Roger GILARDIN
08 décembre	Nicole BASTOUILL
26 décembre	Raymond BOURNAZEL
26 décembre	Daniel PERRU



J'ART FESTIVAL 2026

Du 17 au 22 juillet



MAIRIE, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE | 85520 JARD SUR MER | ☎ 02 51 33 40 17